

Domaine public

Patrons, purs et durs

On pouvait s'y attendre. La garantie du risque à l'innovation, proposée par le Conseil fédéral, a été accueillie froidement par la commission ad hoc du Conseil des Etats.

La petite guerre a commencé il y a maintenant plusieurs mois. A peine connu, le projet a subi un feu nourri de critiques. Lors de la procédure de consultation, les organisations patronales ont mis les pieds contre le mur. Jusque-là, rien que de très normal. Ce qui est plus inhabituel, c'est le battage qui a suivi, et qui dure encore, orchestré en première ligne par la «Neue Zürcher Zeitung». C'est par dizaines que le quotidien zurichois a publié des prises de position d'industriels, de banquiers, d'instituts de cautionnement, d'organisations économiques, de particuliers, négatives dans leur grande majorité.

On a commencé par montrer l'inutilité de cette assurance, proposée par la Confédération à l'intention des petites et moyennes entreprises qui peinent lorsqu'il s'agit de trouver des capitaux pour développer de nouveaux produits.

Puis on s'est réfugié derrière le principe sacré de l'économie de marché, mis en péril par ce projet: un fonds de garantie de 16 millions par an, pour des dépenses de «recherche et développement» estimées à 4,5 milliards! Vraiment, intervention inutile ou dangereuse?

Et tout récemment les grandes banques, SBS en tête, proposaient un nouveau service qui ressemble étrangement au projet fédéral...

Crainte d'une concurrence étatique, preuve d'une lacune qu'on se hâte de combler pour couper l'herbe sous les pieds du Département fédéral de l'économie publique?

Le projet, c'est sûr, a mis mal à l'aise les milieux économiques. L'intensité de la réaction est disproportionnée. Finalement cette assurance contre les risques à l'innovation, si elle est acceptée, ne sera pas obligatoire. Les entrepreneurs y feront appel, si besoin il y a. Un service, rien de plus. Une intervention publique qui ne remet pas en cause l'économie de marché, c'est le moins qu'on puisse dire. Alors pourquoi cette agitation?

On connaît l'animosité du chef de la rubrique économique de la «NZZ» pour Waldemar Jucker, directeur de l'Office fédéral des questions conjoncturelles et inspirateur du projet. On se souvient des grincements de dents patronaux face aux jugements sévères de Kurt Furgler à l'endroit des industriels helvétiques (DP 692). Alors, une occasion rêvée de montrer à une administration et à un conseiller fédéral, jugés trop entreprenants, les limites du pouvoir politique (cf. aussi p. 2)?

Les inimitiés personnelles jouent certainement un rôle dans ce conflit — la récente désignation d'un non-radical à la succession de Paul Jolles ne va guère avancer les choses d'ailleurs. Mais elles n'expliquent pas tout. Le durcissement de la droite politique qu'on observe depuis quelques années a son correspondant dans les milieux économiques. Face à la récession, aux difficultés conjoncturelles et structurelles, le patronat suisse revendique la plus large autonomie. Il ne veut rien entendre de la concertation avec l'Etat qui s'est instituée dans d'autres pays industriels et qui porte des fruits. Pur et dur, à cheval sur les principes, de peur de mettre la main dans un engrenage. Et que les plus forts gagnent. Et tant pis pour les régions qui se vident de leur substance économique et les branches économiques vacillantes.

Dans cette perspective, le tir de barrage contre la garantie du risque à l'innovation n'est qu'un épisode. Le patronat, relayé par une droite parlementaire renforcée, ne se gênera pas de défendre sèche-ment son terrain.

J. D.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 708 1^{er} décembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz

20 ANS

708

Projets grandioses

La grosse artillerie bancaire contre le moineau fédéral de la garantie contre les risques à l'innovation: conférences de presse, communiqués, publications diverses, les «grandes banques» mettent le paquet pour prouver aux petits et moyens entrepreneurs en manque de capitaux qu'elles ont tout pour les satisfaire et que l'intrusion de la Confédération dans ce secteur est incongrue.

Dernier tir de barrage en date: l'Union de Banques Suisses, utilisant à cet effet la page publicitaire qu'elle s'offre régulièrement dans tous les principaux tirages de la presse helvétique, et qui n'a pas assez de mots pour dire tout le bien qu'elle pense des PME, «pilier important de notre économie». Et d'«informer» qu'elle a mis au point une «nouvelle politique d'affaires à l'égard des PME»! Argument massue: les 80 millions de fonds propres de la Banque fédérale, désormais sa filiale à 99%, qui permettent à cet établissement d'assumer des «risques élevés» et de trouver, en matière de financement, «des voies nouvelles et originales». N'en jetez plus!

Dans son rapport annuel 1982, présentant la Banque fédérale, l'UBS était beaucoup moins prolixe et beaucoup moins dithyrambique. La modération de son ton à ce chapitre tranchait même avec les diagnostics satisfaits portés sur d'autres de ses affaires: «La Banque fédérale a pour objet de mettre des fonds propres à la disposition de petites et moyennes entreprises suisses. Elle le fait généralement en prenant temporairement des participations minoritaires, permettant à des PME de conserver leur autonomie.» Autres temps, autre ton.

La SBS, elle, vante les mérites de sa Division de

financements spéciaux et de restructurations, spécialisée dans le financement de l'innovation et qui, en dix ans, au long d'opérations portant sur près de 100 millions de francs, a épaulé une quarantaine d'entreprises qui en avaient besoin pour se lancer sur le marché.

L'année dernière, devant l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration de la SBS, Hans Strasser, dissertant sur le thème «Pourquoi les capitaux à long terme se font-ils rares?», avait pu lâcher, entre autres, cette phrase qui n'était pas faite pour rassurer les entrepreneurs emprunteurs: «... Considérés sur un plan international, les temps pour un afflux important de capital-risque resteront difficiles tant que dureront la récession et le pessimisme économique.» Les temps auraient-ils changé, au point que la SBS se risque à soutenir, au titre de l'innovation, plus de quarante projets pendant la prochaine décennie?

QUI VIVRA VERRA

Le Crédit Suisse fait part, quant à lui, de l'immence de grandioses réalisations et notamment de son intention de lancer, dès janvier prochain, avec l'appui des banques cantonales et des autres gran-

des banques, une centrale d'émission pour entreprises privées qui permettra aux PME d'accéder au marché des capitaux à des conditions avantageuses. Qui vivra verra.

Pour l'instant, il faut croire que la SA de participations à des entreprises privées (ABP), «proche» du Crédit Suisse, et qui devait rendre depuis longtemps le même genre de services aux PME, n'a pas suffi à la tâche, soit que ses structures aient été inadéquates, soit que le développement de son activité n'ait pas été le souci majeur du Crédit Suisse... Et pourtant, les phrases ronflantes étaient au rendez-vous, en 1980: «... L'ABP met à la disposition des firmes dynamiques des fonds permettant d'améliorer leur base de capitaux propres sous forme de participations minoritaires. Les conditions à remplir sont une situation bénéficiaire saine et des pronostics positifs, et en particulier l'existence d'une direction sans problèmes de succession, les fonctions de gestion devant rester entièrement entre les mains des associés actifs. Le soutien des entreprises des arts et métiers est pour le Crédit Suisse une de ses préoccupations principales; grâce à son vaste réseau de succursales, il leur apporte son concours dans toutes les régions du pays.» Slogans sur mesure, au goût du temps.

AVENIR

Kaiseraugst, la police le fric et la troupe

Ruth Mascarin, conseillère nationale bâloise (Poch), a voulu en avoir le cœur net. Comme la plupart de nos lecteurs, probablement. Et, au milieu du mois de septembre, elle s'est décidée à interpeller sans détours le Conseil fédéral sur «l'engagement de la troupe à Kaiseraugst».

Pour le document, même si cela fait double emploi avec la presse quotidienne qui ne manquera pas, en ayant terminé avec l'«affaire» Delamuraz, d'en

faire ses gros titres d'ici à ce que «Domaine Public» tombe dans votre boîte aux lettres, voici la question, dans la sécheresse de ses dix lignes:

«Selon la presse, M. Lang, conseiller d'Etat argovien, lorsqu'il a été entendu par la commission du Conseil national au sujet de l'autorisation générale pour la centrale nucléaire de Kaiseraugst, n'aurait pas exclu le recours à l'armée, afin de briser la résistance que la population oppose à la centrale nucléaire. L'engagement de la troupe relevant de la compétence de la Confédération, j'aimerais poser au Conseil fédéral la question suivante: peut-il donner l'assurance qu'il ne fera en aucun cas intervenir la troupe à Kaiseraugst?»

Et voici la réponse du Conseil fédéral, radieuse de confiance en l'avenir, qui soulagera le bon peuple tout ouïe! In extenso:

Le maintien et le rétablissement de l'ordre à l'intérieur sont en principe des tâches assumées par les autorités civiles et la police. Il n'est prévu de recourir à l'armée que si l'ordre, au sens de la Constitution, est très gravement menacé. Les conditions d'intervention de la troupe sont décrites dans la Constitution fédérale et expliquées dans notre rapport du 27 juin 1973 sur la conception de la défense générale. Selon notre ordonnance du 17 janvier 1979 sur le recours à la troupe pour assurer le service d'ordre, on entend par service d'ordre «l'intervention de la troupe, destinée à renforcer la police en cas de troubles compromettant la tranquillité et l'ordre à l'intérieur. Le recours à la troupe pour assurer le service d'ordre est autorisé lorsque les moyens civils des cantons ne suffisent pas à prévenir ou à réprimer de tels troubles». La question d'une éventuelle intervention de la troupe sur le terrain de la future centrale nucléaire de Kaiseraugst ne se pose pas pour le moment et personne ne peut dire si elle se posera un jour.

Et voilà comment, en quelques phrases, on oublie tranquillement que l'opposition bâloise à Kaiseraugst a ses lettres de noblesse démocratiques, par un mandat de résistance accordé expressément aux autorités cantonales après une votation populaire. A encadrer pour les soirs de déprime pro-nucléaire.

Pas convaincus? Vous songeriez même à l'objection de conscience, au cas où...? Avant d'en arriver à ces extrémités, admettez au moins que la Confédération a encore d'autres cordes à son arbalète avant l'épreuve de force! Le même Conseil fédéral, «profondément convaincu que notre pays ne va pas à l'avenir manquer de compréhension, ni de force et de volonté pour soutenir des projets nationaux qui exigent un effort de solidarité de même que certains sacrifices», détaillait ainsi tout récemment à l'intention du conseiller national Keller, les moyens à sa disposition pour créer un climat local de compréhension à l'endroit de projets

d'intérêt national. Pour votre gouverne: «(...) Ce d'autant plus que dans de nombreux domaines des 'compensations' sont choses courantes (en cas d'installations militaires: création de places de travail, construction de routes, utilisation par les civils d'installations militaires; en cas de construction fédérales: 66 à 90% des travaux sont distribués dans la région ou dans le canton; en cas d'installation énergétique: approvisionnement en électricité à meilleur compte, contribution à des travaux d'infrastructure ou à des buts culturels). La liste des exemples pourrait être allongée. Ce qui importe, en l'occurrence, c'est qu'un projet d'importance nationale puisse être mené à bien de la manière la plus supportable pour la population et pour l'environnement touchés par le projet.» Le fric avant la police, et la police avant la troupe: pas de panique.

POINT DE VUE

Le plomb en baisse

Le taux de plomb contenu dans le sang des Américains est en baisse: que se passe-t-il?

On sait depuis longtemps que le plomb est un poison. On a décrit sous le nom de saturnisme les symptômes observés chez des peintres qui utilisaient un pigment à base de carbonate de plomb, nommé céruse. Plus récemment, on a décrit des troubles du système nerveux et de la formation des globules sanguins chez des enfants dont le sang ne contenait que des taux relativement bas de plomb. On a notamment constaté des cas d'arriération mentale et de troubles du comportement. Autant dire que la chose doit être prise au sérieux, même en cas d'intoxication «légère», si l'on peut encore utiliser cet adjectif.

Dans le célèbre «New England Journal of Medicine» (numéro du 9.6.83), J. Annett et collaborateurs présentent une étude des taux sanguins de plomb observés entre 1976 et 1980 chez plus de

27 000 personnes âgées de 6 mois à 74 ans, domiciliées dans 64 différentes régions des Etats-Unis. Ils observent une baisse de près de 37% au cours de ces quelques années.

Recherchant la cause de cette évolution frappante, les auteurs constatent une corrélation hautement significative avec la réduction de la quantité de plomb utilisée dans les carburants automobiles au cours de la même période.

Depuis plusieurs années, tous les nouveaux véhicules vendus aux Etats-Unis doivent pouvoir fonctionner sans plomb. Les stations-service offrent toujours de l'essence au plomb pour les anciens véhicules. D'un calibre plus grand, le tuyau de la colonne «au plomb» ne peut pas être introduit par erreur dans le réservoir d'un nouveau véhicule, excluant ainsi tout risque de dégât.

Les marques européennes sont parvenues à fabriquer des modèles roulant sans plomb. Volvo et Saab produisent même plus de voitures «propres» pour les Etats-Unis que de «sales» pour la Suède. Néanmoins, les consommateurs européens demandant depuis de nombreuses années à pouvoir rouler sans plomb n'ont rencontré jusqu'ici guère que de la mauvaise volonté de la part des producteurs. L'argument financier est un mauvais argument en l'occurrence: il s'agit de l'intérêt public, et une formule peut être trouvée pour autant qu'on le veuille. Par exemple, comme on l'a proposé en Suède, une réduction de la taxe sur l'essence sans plomb.

Statistiquement, les atteintes à la santé (mentale notamment) des enfants est bien établie. Dans un cas particulier en revanche, il peut être très difficile pour le médecin, même avec des analyses compliquées, de repérer les sujets atteints — sans parler des conclusions qui pourraient s'imposer le cas échéant: faut-il imposer un déménagement à toute la famille?

Le seul traitement logique et efficace, c'est donc la prévention: des moteurs fonctionnant sans plomb pour toutes les nouvelles voitures.

D^r F. Burnier

Plus vite dit qu'organisé

Il y a tout juste un an, le peuple et les cantons approuvaient l'introduction d'une surveillance des prix en Suisse, et le faisaient dans la version des consommatrices initiates, et non dans celle, de toute évidence absolument inintéressante, du contre-projet officiel.

Aussitôt revenu de sa pénible surprise, le Conseil fédéral se montrait plutôt beau joueur. M. Honegger poussait même le respect de la volonté générale jusqu'à donner, juste avant de quitter Berne, l'ordre de préparer un projet de loi d'application. Délicate mission, confiée au chef — radical, bien sûr — du secrétariat de la Commission des cartels. Ledit secrétariat produit donc, en juin dernier, un avant-projet accompagné d'un rapport embarrassé et souvent peu explicite. On sent le travail effectué à contre-cœur, pour accomplir un mandat constitutionnel ressenti comme peu compatible avec la grande tradition de l'économie libérale et de la concurrence monopolistique...

Qu'importe. Le nouveau chef de l'Economie publique, sans doute désireux d'imposer un «Tempo Kurti» susceptible d'éclipser les records battus en son temps par H.-P. Tschudi, envoie sans délai le paquet en procédure de consultation, avec une belle lettre-questionnaire mettant les partis politiques et les organisations de l'économie au pied du mur: quelles fonctions confier au surveillant des prix, quelles limites poser à son pouvoir d'investigation, quelle forme donner à la législation, autonome ou rattachée à la Loi sur les cartels actuellement en révision?

Le délai pour l'envoi des réponses était échu déjà à la mi-novembre. Tout le monde l'a respecté, sauf

la Commission des cartels elle-même, qui n'a pas manqué l'occasion de faire une fois de plus étalage de sa notoire lenteur (surcharge, système de milice, représentation d'intérêts divergents et largement inconciliables). Dans l'ensemble, les réponses reçues montrent comme prévu des résistances rageuses du côté de l'économie privée, appuyées par les objections de principe des juristes (Fédération des avocats), gravement préoccupés par l'étendue du mandat constitutionnel, sa compatibilité avec notre ordre économique-juridique, etc. Les groupements patronaux vaudois, comme d'habitude les plus extrêmes, y vont de leur couplet sur la nécessité de «préserver l'ordre des institutions». Et d'ajouter, sans ménagement: «Les consommatrices ont introduit dans la Constitution un article mal fait, à cet égard comme à d'autres. Le législateur ferait bien de prendre tout son temps pour régler le détail de la surveillance des prix, problème qui n'est simple que pour les esprits simplistes» (dont MM. Rossel, Cavin et consorts ne sont pas, comme les lecteurs du «Bulletin patronal», n° 11-12/1983, le savent tous).

LE COURAGE DES INITIANTES

Les manœuvres de freinage — le blocage est impossible vu le mandat constitutionnel — sont donc largement entamées. Aux réticences de l'administration en début d'année correspondent désormais les résistances de l'économie. Laquelle peut compter sur une majorité parlementaire consolidée pour la relayer sur le plan politique. On croit savoir que le président de la commission du Conseil national chargée de l'examen de la nouvelle Loi sur les cartels éprouve comme une certaine lassitude à l'idée de devoir en plus s'occuper de cette affaire de ménagères qui refusent de faire danser l'anse de leur panier à commissions. Il faut dire que le président en question est radical (BL), et fonctionne en dehors des sessions parlementaires comme vice-directeur chez Ciba-Geigy, où l'idée

d'une surveillance des prix étendue aux produits non pharmaceutiques ne doit pas ravir grand-monde...

Et les initiates dans tout cela? Elles sauvent la face, courageusement, comme si elles ne savaient pas que leur victoire du 28 novembre 1982 devait leur être volée, comme si l'affaire ne leur avait pas échappé dès le lendemain. Elles discutent avec sérieux du projet soumis, les Romandes de la Fédération romande des consommatrices surtout: elles veulent un surveillant des prix, avec tout un office derrière lui, et avec des compétences étendues pour enquêter sur la formation des prix cartellaires, pour négocier avec les entreprises, pour sévir si nécessaire, et aussi pour informer au fur et à mesure le public sur ses activités et décisions. Beau programme, complété par la radiation pure et simple de la notion de concurrence efficace, par le droit d'intenter action reconnu aux organisations de consommateurs, et par une mise à l'écart partielle de la Commission des cartels (pour les raisons dites ci-dessus).

Comme de juste, les positions des consommatrices correspondent à celles de la gauche politique et syndicale, sauf sur un point: elles veulent soumettre les entreprises publiques et autres régies au même statut que les sociétés privées — ce que ne prévoit pas exactement le projet, et ce qui pose quelques problèmes sur le plan de la séparation des pouvoirs. On a de la peine à se représenter un directeur d'office fédéral se plaçant au-dessus d'un législatif compétent pour décider, par la voie budgétaire notamment, des tarifs aux usagers des services postaux ou d'énergie domestique par exemple.

Pour beaucoup de ceux — et surtout de celles — qui ont dit l'an dernier oui à l'initiative populaire «tendant à empêcher des abus dans la formation des prix», l'attente sera longue, très longue, au pied du moulin législatif fédéral, qui a la particularité de broyer parfois ceux-là même qui l'ont mis en marche.

Irréductible Franz Hohler

Franz Hohler, écrivain et chansonnier (Kabaret-tist), celui-là même auquel le Conseil d'Etat zurichois avait refusé un prix littéraire à cause d'une mise en boîte de Kaiseraugst sur le petit écran (DP 662, 2.12.82), a présenté 37 émissions à la TV allemande et la 38^e a été différée. Sur le coup, Franz Hohler, le mal-aimé des notables, a renoncé à collaborer avec la TV: à son avis, il devrait pouvoir présenter à l'écran ce qu'il présente sur scène. Cette liberté est plus que contestée. On l'a constaté au cours d'une émission «Critique des médias» de cette chaîne — malheureusement si peu suivie en Suisse romande — qui était l'occasion de faire le point de cette «affaire».

Plus de cent minutes de discussion, avec des participants venant de la direction des programmes, de la TV zurichoise, avec un conseiller juridique de la SSR, un conseiller national UDC, un divisionnaire, un éditeur membre de la commission de

plaintes du Département Schlumpf, le président du SRFV (club Hofer), grand frère du «club Aubry», un chansonnier et bien entendu l'intéressé.

Le débat a montré que la liberté d'émettre se rétrécit constamment et qu'il faut maintenant ne pas perdre de vue les textes légaux et réglementaires en préparant des émissions, même satiriques.

La télévision, et peut-être la radio, devront, pour bien montrer que «tout le monde il est bon, tout le monde il est gentil».

Notons, point positif, que l'émission de Franz Hohler qui avait tant déplu, au point d'être différée, a été diffusée tout de même, pour illustrer le choc des points de vue en présence. Intéressante initiative permettant aux téléspectateurs de se faire eux-mêmes une opinion. Les plus militaristes d'entre eux auront certainement été choqués... (elle contenait une nouvelle version en dialecte allemand du «Déserteur» de Boris Vian: un texte qui révolte toujours les gardiens de l'orthodoxie guerrière).

nature des menaces de tensions régionales qui pourraient disqualifier certains pays acheteurs si elles étaient interprétées avec l'objectivité nécessaire (la Chine! la Turquie!). Ailleurs encore, elles font bon marché de l'image de la Suisse (le Nigéria est redevenu l'an passé un des trois «meilleurs» clients des marchands de canons helvétiques... inimaginable, quand on se souvient de l'émotion qu'avaient soulevée les preuves de l'utilisation d'armes suisses pendant les massacres biafraïses). Et comme si cette souplesse sordide du Conseil fédéral ne suffisait pas, il faut admettre en outre que la loi de 1972 est complètement dépassée par les astuces commerciales des vendeurs d'armes: il leur suffit en effet de fabriquer sous silence à l'étranger pour contourner les dispositions en vigueur en Suisse.

Dès lors, que signifient les cris outrés des commentateurs à l'annonce de ventes plus crapuleuses que d'ordinaire? En l'état actuel du marché international, ou la Suisse conserve une industrie plus ou moins spécialisée dans l'armement (dans sa lettre aux actionnaires de septembre, Bührlé annonçait que, même si son groupe n'allait pas fort au total, les perspectives de ventes d'armes étaient bonnes) et elle s'expose inévitablement — loi encore plus restrictive ou pas — à subir le dynamisme commercial de ces industriels-là; ou elle renonce à entretenir Bührlé and co, mais elle doit résoudre dans l'immédiat les problèmes d'emploi liés à une telle décision d'une part, et d'autre part les problèmes stratégiques liés à une certaine réorientation de la défense nationale, privée de son pilier industriel.

EXPORTATION D'ARMES

Une loi passoire

Large mouvement d'indignation à travers la presse suisse, l'autre jour, à l'annonce de la livraison de «Pilatus PC-7» au gouvernement iranien. Comme la vente d'avions du même type aux militaires guatémaltèques avait provoqué, au début de l'année, le dépôt d'une pétition à la chancellerie fédérale, demandant notamment l'arrêt de l'exportation de matériel de guerre vers le Guatemala. Tant il est vrai que si ces appareils sont peut-être «civils» en sortant de l'usine de Stans, ils peuvent manifestement être utilisés à des fins militaires par leurs acheteurs, moyennant des «transformations», semble-t-il, prévues à la construction.

Cette indignation n'était pas encore retombée que le Conseil fédéral annonçait d'une part qu'il refu-

sait à Mowag et à Bührlé (Skyguard) l'autorisation d'exporter du matériel de guerre vers Taiwan, mais que d'autre part il donnait le feu vert à l'engagement de négociations commerciales avec Pékin pour la livraison d'engins de défense contre avions. Satisfaction du côté de Bührlé qui ambitionne de pénétrer l'immense marché chinois; Mowag devrait, en compensation, recevoir commande de trois centaines de véhicules blindés Piranna, prévus dans le programme d'armement 1985.

Une évidence: la loi de 1972 sur le matériel de guerre est une passoire. Après le rejet de l'initiative sur l'exportation d'armes, le Conseil fédéral avait pourtant promis de l'interpréter restrictivement. Cet engagement est aujourd'hui lettre morte.

La sauvegarde de l'emploi autorise aujourd'hui les autorités fédérales à toutes les acrobaties juridico-commerciales. Dans le scandale à répétition des «Pilatus», elles jouent sur la définition du matériel de guerre. Ailleurs, elles ratiocinent sur la véritable

MOTS DE PASSE

Manif

Des pieds aux têtes
on fait ensemble
les quatre cents corps.

Hélène Bezençon

Emotions chez les nucléocrates

L'Aspea, c'est l'Association suisse pour l'énergie atomique. Elle a été créée le 19 novembre 1958 et a voulu marquer ses 25 ans d'existence par quelques discours bien sentis présentés en introduction à son symposium à l'Hôtel International, à Zurich, des 21 et 22 novembre 1983. Ce symposium était consacré à l'analyse de l'évolution des coûts dans la production d'électricité. La tendance est en effet à une hausse rapide, en particulier pour la production d'origine nucléaire, ce qui est fâcheux pour l'image de marque des nucléocrates qui ont toujours soutenu que le nucléaire était bon marché. Il y avait manifestement nécessité de faire le point.

Pas moins de huit orateurs se sont ainsi succédé au micro pendant près de deux heures pour célébrer ce glorieux anniversaire. Leurs thèmes étaient divers, mais tous étaient hantés par la peur que leur inspirent les initiatives populaires pour un avenir sans nouvelles centrales nucléaires et pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement, initiatives qui seront soumises au vote en automne 1984.

LE TABOU DE LA CROISSANCE ILLIMITÉE

Pour ouvrir les feux, on nous sert l'inévitable Eric Choisy, premier président de l'Aspea. Malgré son grand âge, cet homme est resté très remuant. Il vole au secours de son bébé, l'énergie atomique, qu'il trouve plus beau que jamais et qu'il voudrait faire admirer à tout le monde. Il harangue ses troupes pour qu'elles se jettent corps et âme dans la bataille. Les opposants au nucléaire sont, selon lui, opposés au progrès, ils abusent de la liberté d'expression, ils cherchent à faire peur aux citoyens et utilisent des arguments démagogiques.

Ils se sont fourvoyés dans des contradictions; pourquoi? parce qu'ils mettent des autocollants antinucléaires sur des voitures qui consomment de l'énergie. C'est aussi simple que cela. Il conclut son laïus en citant Sophocle: «La croyance est plus forte que la réalité.» On allait le dire.

D'autres orateurs retracent l'historique du nucléaire en Suisse, ce qui me rappelle mes débuts chez Sulzer à Winterthour, quand nous projetions de construire sous le Poly de Zurich un réacteur atomique qui finira (c'est le cas de dire) à Lucens. Tout au long de ces exposés, on constate l'influence prédominante des tabous de la croissance économique illimitée. Personne ne se demande s'il pourrait peut-être y avoir un plafond à la consommation d'électricité. Question sacrilège, en tout cas pour l'ayatollah des nucléocrates W. Seifritz (Würenlingen), qui nous expliquera le lendemain que plus la part de l'électricité dans la consommation d'énergie sera grande, plus nous serons proches de l'âge d'or. Il vaudrait mieux dire l'âge du plutonium, mais pour Seifritz, c'est la même chose. Chemin faisant, on apprend quand même quelques trucs marrants. Ainsi, par exemple: un paysan qui n'avait pas réussi à construire une bombe atomique avec les pierres un peu radioactives d'un fossé qu'il possédait, avait, par dépit, offert ce fossé pour en faire un dépôt de déchets radioactifs; cette offre fut cependant refusée par l'autorité, qui n'aimait pas les activités de guérisseur du paysan en question...

Les pluies acides sont jugées favorables au nucléaire et on rejette avec indignation, mais sans entrer en matière, la possibilité que la formation d'acide dans l'atmosphère soit accélérée par la radioactivité que les centrales nucléaires et les centrales de retraitement (La Hague) émettent en continu par leurs cheminées.

On apprend par M. Feuz, secrétaire général de l'Aspea, que le nombre des membres de cette association est à la baisse depuis bien des années. Pour-

tant, l'Aspea se démène sans compter pour populariser l'énergie atomique. On évoque le bon temps où le peuple aimait le nucléaire et en redemandait et on est tout triste que, à l'instar de MM. Rossel et Ginsburg, de plus en plus de gens se détournent de cette forme d'énergie qui n'a pourtant que des qualités. A aucun moment, on ne se demande si cette désaffection pourrait peut-être avoir des raisons dignes d'être entendues. Cela doit être jugé impensable. MM. Winkler (ancien président de l'Aspea) et Colomb (EOS, actuel président de l'Aspea) donnent quand même franchement dans le comique, lorsque, la voix chargée d'une émotion mal contenue, ils déclarent que les opposants au nucléaire n'usent que d'arguments émotionnels, que tous les bons arguments, sans exception, sont du côté des pronucléaires, car eux seuls détiennent la Vérité (elle existe, ils l'ont rencontrée) sur le nucléaire.

LE BONHEUR PAR LES AFFAIRES

Même M. Kiener, chef de l'Office fédéral de l'économie énergétique, débîne les initiatives et y va de son couplet sur les vertus du nucléaire pour la protection de l'environnement, sans bien entendu offrir de démonstration. De plus, il préconise de ne pas mettre les économies d'énergie en concurrence avec la production d'énergie. Ben voyons! Ça permet de continuer à produire de plus en plus d'énergie pour des besoins illusoire. Si on veut du nucléaire, il faut en passer par là.

Sous-jacent à tous ces discours d'anniversaire, et aux exposés du symposium qui suivra, on retrouve toujours le dogme du bonheur par les affaires. Pour vendre un maximum de courant, il faut que celui-ci soit le meilleur marché possible. Inciter à l'économie d'électricité, par exemple en structurant les tarifs de manière adéquate, n'effleure la pensée de personne. Le seul et unique critère est le coût du kWh et on se fâche contre les autorités de surveillance, parce qu'elles exigent des mesures de sécurité qui renchérissent la production d'électri-

cité. En résumé: pensée linéaire et fuite en avant. Inutile de dire que ces Messieurs restent persuadés qu'il faut construire le plus de centrales nucléaires possible. L'un d'eux a même déclaré son admiration pour la politique nucléaire française, alors même que l'EDF est au bord de la faillite (voir «Science et Vie», novembre 1983).

SORTIR DU CERCLE VICIEUX

En allant à Zurich, je ne me faisais guère d'illusions¹. Mais j'espérais tout de même que quelqu'un ferait, ne serait-ce que très très timidement, une petite ouverture de dialogue. Après tout, les électriciens suisses font un boulot technique remarquable. On aurait envie de les féliciter pour leurs performances, pour la fiabilité de leurs installations. Mais même si on admire leurs compétences, il n'en découle pas que nous devons accepter d'avaloir toujours plus de courant électrique. On aimerait pouvoir discuter avec eux des moyens de diminuer la consommation d'électricité. Il y en a de nombreux. Et si on consomme moins de kWh parce qu'on les utilise de manière plus efficace, on

pourrait peut-être les leur payer un peu plus cher. Pourquoi pas? Finalement, ce qui compte, c'est de satisfaire une certaine demande en services, pas de produire le plus possible d'électricité. Il faudra bien un jour sortir du cercle vicieux qui consiste à prétexter une augmentation de consommation pour produire davantage d'électricité, permettant d'augmenter la consommation, ce qui justifiera à nouveau d'en produire davantage, etc. Ce genre de logique finira par nous transformer en arcs électriques.

Et si on arrive à se contenter de l'électricité produite de manière renouvelable, ce qui est, à mon avis, parfaitement possible sans aucune diminution du bien-être, on n'aura plus besoin de se disputer sur le coût des centrales nucléaires, car on n'aura plus besoin de ces centrales. Et tout le monde se sentira mieux.

P. Lehmann

¹ Notre ami Pierre Lehmann assistait à ces festivités au titre de l'Association pour l'Appel de Genève (Apag — adresse utile: c.p. 89, 1212 Grand-Lancy 1).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Quelle époque!

A mon avis, j'ai droit à la plus grande indulgence — je veux dire: les gens de ma génération.

Car enfin, quelle époque!

Tout petit, on m'a appris à «ne pas manger mon pain blanc le premier» — pour apprendre à l'orée du troisième âge que rien n'est plus malsain que le pain blanc, si bien qu'au train dont vont les choses, je n'en mangerai jamais...

Tout petit encore, on me disait: «Il a — ou: il n'a pas — le Pérou dans sa poche» — et aujourd'hui, il n'est plus question que de l'atroce misère qui règne au Pérou (sans préjudice aucun pour la

misère régnant dans d'autres pays et dans d'autres continents)!

A propos de poche: on entend souvent dire: «Il connaît la question comme sa poche.» Heureux homme! En ce qui me concerne, je passe mon temps à chercher dans mes poches des choses qui ne s'y trouvent pas ou à en trouver d'autres dont je me demande par quel miracle elles y sont entrées, d'où elles peuvent bien provenir et à qui elles appartiennent...

Tout ceci pour dire combien la réalité est ambiguë. Les euromissiles, tenez, les euromissiles: donc le camarade Andropov annonce qu'il va renforcer le dispositif soviétique et multiplier les SS 20. Et les «faucons» de s'écrier: «Voyez! nous avons raison! On ne peut faire aucune confiance à

l'URSS!» Et les «colombes» de leur côté: «Nous l'avions bien dit: la mise en place des euromissiles ne pouvait aboutir qu'à une nouvelle escalade!» (Remarquez qu'il en va toujours ainsi: qu'une guerre éclate, et les «militaristes» en concluent qu'ils étaient justifiés de la préparer, cependant que les «pacifistes» estiment, peut-être non sans quelque raison, qu'à armer et à réarmer et à surarmer, on devait nécessairement en arriver à la guerre — une guerre qu'on aurait évitée, si on les avait écoutés. Car, hélas, une chose est certaine: l'Histoire n'a pas de leçons à nous offrir; elle n'enseigne rien et l'historiographie, de ce point de vue, ne saurait être *objective*.)

* * *

Mais pour en revenir à la Suisse. Dans cette pièce qui s'appelle *Siegfried*, Jean Giraudoux parle de la France et de l'Allemagne, «les deux seules nations qui ne soient pas seulement des entreprises de commerce et de beauté, mais qui aient une notion différente du bien et du mal». Eh bien, je le dis tout net: la Suisse n'est pas une entreprise de commerce. Elle ne doit pas être une entreprise de commerce. Une Suisse qui ne serait qu'une entreprise de commerce ne m'intéresse pas — et elle ne saurait intéresser nos jeunes. Une Suisse qui ne serait pas (plus) une terre d'accueil et de liberté; une Suisse qui par hypothèse catastrophique voterait *non* le 4 décembre prochain; une Suisse qui une fois de plus — seule en Europe occidentale — ne se déciderait pas à donner au printemps prochain une solution honorable et humaine au problème des objecteurs de conscience — cette Suisse me donnerait à croire qu'elle n'est plus «la Suisse». Cette Suisse me laisserait extrêmement perplexe, qui d'une part n'accueilleraient pas, dans toute la mesure du possible, les réfugiés de tous les horizons et qui d'autre part persisterait à emprisonner quelques-uns des meilleurs de ses fils (et je sais de quoi je parle: j'ai défendu deux objecteurs devant des tribunaux militaires et même si j'en avais la possibilité, je ne le ferais plus jamais, ayant pu constater que de tels procès, et le rôle que j'y jouais, étaient de pure *simagrée*).

J. C.

On cherchait un homme

Les restrictions budgétaires et le blocage des effectifs du personnel ont renvoyé à plus tard, mais pas nécessairement aux calendes grecques, la mise en place de deux délégués vaudois à l'information, rattachés à la chancellerie de l'Etat.

Ce contre-temps ne devrait pas empêcher qu'on travaille à débrouiller l'écheveau. Quelques propositions et premières approximations dans cet esprit.

D'abord, dissiper la méfiance. Les responsables de l'administration sont souvent sur la réserve:

1. parce qu'ils doivent, dans de nombreux cas, initier le journaliste du sujet complexe dont ils sont les spécialistes; d'où leur irritation à être jugés par celui à qui ils ont «appris» son savoir;

2. parce qu'ils doivent penser, dans leur travail ordinaire, en termes techniques, pour se protéger contre les procéduriers et parce que la précision d'un prononcé est une garantie pour le citoyen; l'administration a son langage, lourd, d'où sa méfiance devant toute vulgarisation;

3. parce qu'ils dépendent du pouvoir politique qui songe à soigner son image de marque.

Mais en regard, il faut rappeler que l'Etat, à tous les échelons, dispose d'un pouvoir considérable sur la vie quotidienne de chacun, et que tout ce qui contribue à assurer un contrôle que ne peuvent assumer seuls les députés, les commissions de gestion, les tribunaux administratifs, est réputé bon. De surcroît, une information est indispensable, aussi pour que la portée et la raison d'être de décisions, de projets, soit comprise. Contrôle et bonne interprétation, c'est assez de raisons pour que soit surmontée, et en y mettant le prix, la méfiance.

Une fois admis l'entrée en matière, il est utile de repérer les difficultés inévitables.

1. L'administration a le devoir de protéger la sphère privée du citoyen, sur lequel elle sait beaucoup de choses. Cette protection peut entrer en conflit avec le souci d'informer. Où passe la frontière exacte. Quand et dans quelles circonstances, par exemple, un retrait de permis est-il une décision publique?

2. La protection de la sphère privée est fondée légalement, entre autres, sur le fait que les départements sont propriétaires des fichiers qu'ils gèrent. Cela exclut l'idée de trouver un homme qui puisse savoir tout sur tout, ou qui puisse avoir accès directement aux informations.

3. L'information peut avoir ses priorités, liées à la prise de décision ou à la déférence; la réponse sur des faits qui ont suscité une interpellation parlementaire doit-elle être immédiate ou réservée au Grand Conseil? Une enquête administrative peut-elle être rendue publique?

4. L'information doit-elle être limitée à un ou des journalistes qui «sont sur le sujet» ou livrée à tous les médias?

La liste n'est pas exhaustive. Mais elle conduit à cette première conclusion: si utile que puisse être le travail d'un ou deux professionnels, capables d'assurer les liaisons, de coordonner les informations, subsistera la nécessité de mettre en place une pratique, une jurisprudence.

Elle devrait être le fait d'une commission paritaire (Etat-médias) se prononçant à titre indicatif, jugeant sur des cas concrets dont elle serait saisie, concernant «le droit à» et «la limite à» l'information.

Rien n'empêcherait qu'elle soit mise au travail sans tarder.

A. G.

EN BREF

1970-1980: toujours moins d'habitants dans les cinq grandes villes suisses (-128 000), et toujours davantage d'habitants dans les agglomérations environnantes (+114 000). Rien à faire contre la théorie des vases communicants. Avec tout ce que cela implique pour le trafic: en 1970, 31% des personnes occupées dans les grandes villes faisaient la navette entre leur lieu de travail et leur domicile; dix ans plus tard, cette proportion se montait à 40% (parallèlement, le nombre des travailleurs qui quittaient la ville pour travailler à l'«extérieur» passait de 9 à 17%). L'aménagement du territoire: une tâche toujours plus cruciale.

* * *

Intéressant signe du développement technique et économique à travers la destinée des machines à imprimer rendues disponibles par la modernisation de l'imprimerie de la «Basler Zeitung» (DP 704). La plus ancienne ira à l'imprimerie de l'Université d'Addis Abeba (Ethiopie) et une autre servira à

l'impression du bon quotidien autrichien «Die Presse».

* * *

Les associations de Bernois «exilés» s'efforcent d'exporter leurs coutumes. C'est ainsi qu'un marché aux oignons a eu lieu le 22 octobre à Lugano et les 18/19 novembre à Zurich.

DOMAINE PUBLIC

Ultimatum 1984

Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont renouvelé leur confiance pour 1984, sans attendre!

Il est vrai que le cap des réabonnements est spécialement crucial pour un journal comme «Domaine Public» qui, ne comptant que sur ses abonnés pour vivre et se développer, est soumis chaque année en novembre et décembre, à un véritable ultimatum: 3000 abonnés ou disparaître. Merci encore d'abréger le suspense.